

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 104</i> <i>Dont suppléant : 0</i> <i>Pouvoirs : 4</i> <i>Absents excusés : 4</i> <i>Absent : 0</i>
--	---	--

Date de convocation : 8 avril 2014.

Vote(s) pour : 108
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 14 avril 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 5 : **Mandat spécial : remboursement des frais de mission.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-14 et L. 2123-18,
CONSIDERANT que les fonctions inhérentes au Président de Metz Métropole impliquent qu'il se déplace en dehors des limites de l'Agglomération et donc amènent celui-ci à exercer des missions au-delà des activités courantes, dans l'intérêt de Metz Métropole,

DECIDE de confier mandat spécial au Président de Metz Métropole,
DECIDE que les dépenses liées à l'exécution de ce mandat spécial feront l'objet d'un remboursement aux frais réels sur présentation des justificatifs,
DECIDE que les élus ayant reçu mandat spécial par décision du Président seront remboursés selon les mêmes modalités,
ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme
Metz, le 15 avril 2014
Le Président

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz

